



# Projet Campus IA

**Concertation préalable – du 13 octobre au 23 novembre 2025**

## Réunion publique d'ouverture de la concertation

*Lundi 17 novembre à 19h30 à Chatelet-en-Brie, Seine-et-Marne,*

Nombre de participants : 85 personnes en salle

### Intervenants :

**Thibaud Desfossés**, Directeur de projet, Campus IA

**Thierry Sommelet**, Directeur des investissements technologiques, média et télécommunications, Bpifrance

**Jordan El Guennouni**, Directeur de projets urbains, Linkcity

**Paul Sayar**, Coordinateur de projet, Campus IA

**Théophile Doubriez**, Chargé de concertation-environnement, RTE

### Garants :

**Nathalie Durand**, Garante, CNDP

**François Gillard**, Garant, CNDP

### Modérateur :

**Jean-Baptiste Poinclou**, Parimage



## Introduction

**Jean-Baptiste Poinclou**, animateur-modérateur de la réunion, introduit la réunion et rappelle les règles relatives au droit à l'image.

**Christian Poteau, Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants et en remerciant les personnes présentes. Il insiste particulièrement sur la démarche volontaire des porteurs de projet, qui ont fait le choix d'organiser cette concertation publique, permettant à chacun de s'exprimer.

**Jonathan Wochenmayer, Maire de Fouju**, exprime également ses remerciements. Il rappelle que cette réunion marque la fin de la phase de concertation, tout en soulignant qu'elle constitue le début d'une nouvelle étape importante du projet. Il remercie les participants pour leurs remontées ainsi que le porteur de projet pour les réponses apportées.

**Jean-Baptiste Poinclou** présente les intervenants et le déroulé de la soirée.

## La concertation

**François Gillard, garant de la CNDP**, ouvre son intervention en rappelant le rôle et les principes de la Commission nationale du débat public (CNDP). Il présente ensuite le calendrier de la concertation, puis fait un point sur les principaux chiffres : le nombre de participations aux différentes rencontres, le nombre de cahiers d'acteurs déposés, les opérations de boîtage et de diffusion de l'information, notamment dans les 37 communes et 2 intercommunalités concernées, ainsi que les publications de presse, l'affichage communal et la fréquentation du site internet.

**Nathalie Durand, garante de la CNDP** précise ensuite la chronologie du processus de concertation et le moment où la CNDP est intervenue dans le projet. Elle rappelle également les suites de la concertation : publication du bilan, possibilité d'une concertation continue, puis enquête publique. Elle insiste sur le rôle neutre du garant, qui n'émet pas d'avis sur le projet, contrairement au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.

**Jean-Baptiste Poinclou** informe que la réunion est filmée et que le replay sera prochainement disponible en ligne. Il interroge ensuite l'assemblée afin de savoir combien de participants ont déjà assisté à une présentation du projet.

*Environ un tiers des participants indiquent ne pas avoir assisté aux précédentes réunions de concertation.*

## Les objectifs du projet

**Thibaud Desfossés** confirme que, bien qu'il s'agisse de la réunion de synthèse de la concertation préalable, le dialogue restera ouvert pour la suite du projet. Il évoque notamment la poursuite des réponses aux questions, la tenue d'une future enquête publique, ainsi que la mise à disposition d'un site internet dédié. Il présente ensuite la société Campus IA, portée par quatre actionnaires : Bpifrance, MGX, Mistral IA et NVIDIA. Il précise que NVIDIA, acteur mondial de référence dans le domaine des puces d'intelligence artificielle, intervient au titre de son expertise technologique. MGX est un fonds d'investissement international couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'IA, des composants et infrastructures numériques aux réseaux de fibre et câbles sous-marins, et finançant également les modèles et usages de l'intelligence artificielle.

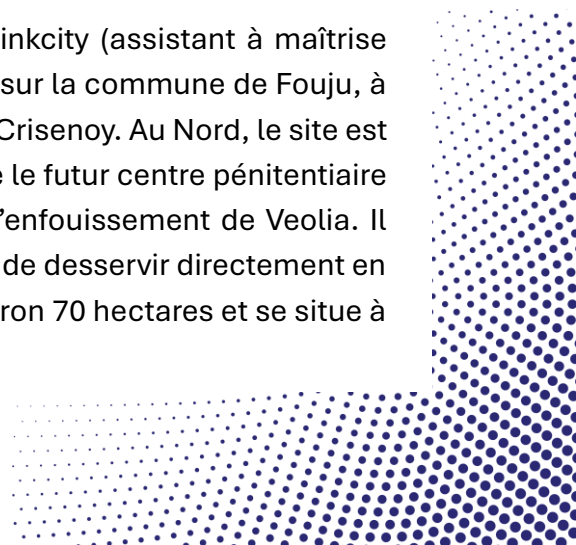
**Thierry Sommelet**, Directeur des investissements technologiques, média et télécommunications, Bpifrance, présente le rôle de l'établissement public dans l'investissement technologique. Il rappelle que Bpifrance accompagne le développement des entreprises françaises, qu'il s'agisse de petites structures régionales ou de grands groupes, et qu'elle participe systématiquement à la gouvernance des entreprises dans

lesquelles elle investit. Il cite notamment Mistral AI, concepteur de l'application « *Le Chat* », en soulignant qu'il s'agit d'une entreprise française récemment créée, aujourd'hui leader national dans le domaine de l'intelligence artificielle, et l'un des rares acteurs européens à se positionner au niveau des grandes entreprises internationales du secteur. Il précise que Bpifrance est actionnaire de Mistral. Il indique par ailleurs que Bpifrance a été largement sollicitée pour investir dans des projets de centres de données pour l'IA. Le choix de soutenir le projet Campus IA, bien qu'entreprise nouvelle, a été motivé par une forte ambition et des caractéristiques jugées pertinentes, tant sur le plan technologique que stratégique.

**Thibaud Desfossés** présente le projet Campus IA, qui vise à créer un site dédié à l'innovation numérique et à l'intelligence artificielle, réunissant une infrastructure informatique de grande capacité et un pôle de formation afin de favoriser les synergies entre entreprises et acteurs académiques. Il précise que son développement se fera de manière progressive, en fonction de la puissance électrique mise à disposition par RTE et de la demande exprimée. Il rappelle que ce projet ambitionne de positionner la France parmi les leaders mondiaux des technologies numériques, de renforcer la souveraineté numérique européenne en permettant l'hébergement de données sur le sol européen, et d'accroître l'attractivité du territoire en favorisant les coopérations locales. Thibaud Desfossés indique également que le Campus IA vise à se hisser au niveau des campus numériques mondiaux tout en respectant les valeurs et normes françaises et européennes, en s'appuyant sur le mix énergétique français décarboné. Il souligne enfin que ce projet s'inscrit dans une logique de développement économique territorial. Il rappelle les atouts du territoire pour l'implantation de ce type d'infrastructures numériques, en soulignant l'accès immédiat aux infrastructures électriques de très haute tension de RTE, la disponibilité d'un accès privilégié à un réseau de fibre optique de haute capacité, l'existence d'une zone identifiée pour accueillir des activités économiques compatibles avec la stratégie régionale de développement, la proximité avec l'agglomération de Melun et de Paris grâce à la bonne desserte de l'autoroute A5, ainsi que la présence d'un bassin de population qualifié, d'écoles et d'universités, et d'une forte compétence des collectivités locales sur les enjeux numériques.

## Les caractéristiques du projet

**Jordan El Guennouni**, directeur de projets urbains pour Linkcity (assistant à maîtrise d'ouvrage de Campus IA), présente la localisation du projet sur la commune de Fouju, à proximité immédiate de la limite communale entre Fouju et Crisenoy. Au Nord, le site est délimité par la route départementale 57 ; à l'Ouest se trouve le futur centre pénitentiaire de Crisenoy ; au Sud se situe l'autoroute A5 et le centre d'enfouissement de Veolia. Il précise qu'il existe des lignes très haute tension permettant de desservir directement en électricité le campus. Il indique que celui-ci représente environ 70 hectares et se situe à



cheval sur le périmètre de l'ancienne ZAC destinée à des activités de logistique et d'entrepôts, venant ainsi se substituer à ce projet initial. Il présente les principales infrastructures et bâtiments du projet : une dizaine de data centers qui créeront la capacité de stockage et de calcul du campus, deux postes électriques (un poste RTE et un poste privé), un bâtiment de formation (qui sera également un lieu d'accueil et de vie), ainsi qu'une série d'infrastructures comprenant des voiries de circulation internes, des bassins pour stocker les eaux pluviales et lutter contre les risques d'inondation, et une station d'épuration permettant au campus d'être autonome pour le traitement de ses eaux usées. L'accès au campus est envisagé depuis la route départementale 57, via le giratoire récemment réalisé. L'entrée du campus accueillera le bâtiment de formation et un espace fortement végétalisé et aménagé en bassins de rétention des eaux. Il indique que le projet prévoit de gérer les eaux pluviales au niveau d'une pluie centennale, avec un très haut niveau de stockage pour éviter les risques d'inondation pour les communes situées en aval.

L'un des enjeux majeurs du projet est son insertion paysagère, le site se situant dans de grands espaces agricoles. Le projet vise à réussir cette intégration paysagère, notamment par la création d'un masque végétal autour du campus, grâce à des plantations massives permettant d'habiller et de fondre le projet dans son environnement. Un autre enjeu fort concerne la biodiversité. **Jordan El Guennouni** indique que plusieurs études ont été réalisées et que les inventaires faune-flore ont montré la présence d'une avifaune remarquable dans les haies existantes. Pour obtenir un effet positif sur la biodiversité, le projet prévoit la création d'espaces tampons entre ces zones de biodiversité et le campus, ainsi qu'une grande trame verte en façade est, constituée de plusieurs haies formant un corridor écologique nord-sud en lien avec les champs. Il conclut en indiquant que grâce à ces aménagements, le projet aurait un effet positif sur la biodiversité, notamment sur l'avifaune particulièrement présente sur le site.

**Théophile Doubliez**, chargé de concertation-environnement chez RTE, présente les enjeux liés au raccordement électrique du projet et introduit le rôle de RTE. Il rappelle que l'entreprise gère plusieurs dizaines de types de consommateurs de forte puissance, tels que la RATP, la SNCF, les usines de traitement des déchets ou d'autres industries. Il précise que RTE maîtrise ce type de raccordement et réalise systématiquement des études pour garantir la sécurité d'alimentation des autres utilisateurs du réseau. Il précise que RTE exploite déjà près de 200 postes électriques en Île-de-France, ce qui témoigne de l'importance du réseau régional.

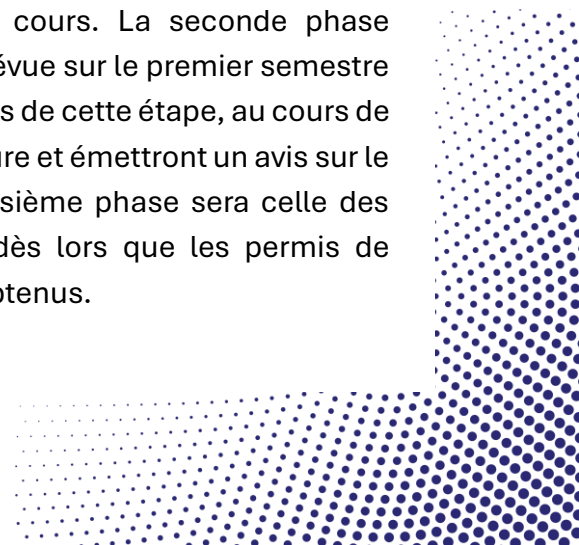
Concernant le projet, il rappelle que l'un de ses principaux atouts est qu'il se situe sous des lignes électriques existantes, et surtout sous des lignes disposant d'une capacité disponible très importante. Il précise qu'il s'agit de deux lignes 400 000 volts destinées à transporter l'électricité sur de longues distances. Afin d'alimenter le campus, un nouveau poste électrique sera créé, et les lignes seront modifiées pour permettre une « *entrée en*

*coupure* », c'est-à-dire la création d'un point de dérivation comparable à une multiprise, sur lequel viendra se brancher le poste de transformation du campus, lui-même destiné à alimenter l'ensemble des datacenters. L'objectif est de réaliser un premier raccordement à l'été 2027, pour une puissance de 700 MW. Dans un second temps, en cohérence avec le développement progressif des datacenters, la puissance pourrait être portée jusqu'à 1 400 MW afin d'atteindre la pleine capacité d'alimentation du campus. Il indique enfin qu'une partie du projet consiste à enfouir partiellement l'une des lignes électriques. En effet, une troisième ligne 225 000 volts, aujourd'hui aérienne, devra être enterrée et dérivée afin de permettre le raccordement.

**Thibaud Desfossés** reprend la parole pour évoquer l'investissement global du projet. Il indique qu'à terme, Campus IA représente un investissement de l'ordre de 50 milliards d'euros, dont environ 8 milliards pour la première tranche, correspondant à la capacité mise à disposition à l'horizon 2027-2028. Il souligne qu'un investissement d'une telle envergure, tant sur le plan financier que technologique, ne peut être porté par un acteur unique. Il précise que l'un des rôles de Campus IA, en tant que structure, est d'être « *l'architecte ensemblier* » chargé de rassembler les différents acteurs de la construction, de l'aménagement, de la technologie, du bâtiment, des puces et de la connectivité, afin de co-investir à leurs côtés. Il rappelle que le projet repose initialement sur 4 quatre investisseurs, mais qu'ils sont entourés d'un ensemble d'experts et d'autres acteurs impliqués. Il cite notamment Bouygues, présent depuis le début du projet sur la construction, ainsi que Sipartech, entreprise française spécialisée dans la fibre dédiée aux usages d'intelligence artificielle, avec laquelle Campus IA travaille étroitement.

**Jordan El Guennouni** présente le calendrier du projet. Il rappelle qu'il existe actuellement 2 concertations en cours : la concertation publique préalable, où se tient la présente réunion, et celle concernant la modification du PLU de Fouju, nécessaire à la réalisation du projet. Il indique que l'équipe mène parallèlement un ensemble d'études approfondies : des études faune-flore, déjà évoquées et qui ont conduit à adapter le projet pour préserver la biodiversité, ainsi que des études de trafic, acoustiques, sur la qualité de l'air ou encore sur l'impact visuel du projet.

Il précise que ces études, menées en parallèle de la concertation, permettront de constituer les dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire, dont le dépôt est prévu d'ici la fin de l'année 2025. Il s'agit de la première phase, qui englobe les études et les concertations en cours. La seconde phase correspondra à l'instruction administrative des dossiers, prévue sur le premier semestre 2026. Il souligne qu'une enquête publique se tiendra au cours de cette étape, au cours de laquelle des commissaires enquêteurs mèneront la procédure et émettront un avis sur le projet à l'issue des échanges avec le public. Enfin, la troisième phase sera celle des travaux, dont le démarrage est envisagé pour mi-2026, dès lors que les permis de construire et autorisations environnementales auront été obtenus.



## Temps d'échanges

*Un participant interroge le porteur de projet sur l'enjeu de souveraineté numérique, en particulier sur le fait que le consortium associe des entreprises étrangères telles que Nvidia. Il demande si la présence d'investisseurs non français, potentiellement porteurs d'intérêts différents, constitue un risque pour la souveraineté des activités qui seront conduites sur le Campus IA.*

**Thierry Sommelet** aborde la question de la souveraineté en rappelant qu'une souveraineté absolue est un objectif rarement atteint, quel que soit le domaine. Selon lui, ce qui importe avant tout est de construire des briques permettant d'être le plus indépendant possible, tout en conservant des « *monnaies d'échange* » dans les domaines où l'autonomie totale n'est pas encore possible. Il illustre son propos en expliquant que même les États-Unis dépendent de chaînes de production mondialisées : les puces NVIDIA, pourtant américaines, sont par exemple fabriquées à Taïwan, et les machines nécessaires à cette production proviennent des Pays-Bas. Il en tire la conclusion que l'interdépendance est structurelle dans les domaines technologiques.

Dans ce contexte, il estime que le projet Campus IA contribuera à renforcer la souveraineté numérique en développant des savoir-faire et compétences nécessaires, notamment en matière d'exploitation de centres de données et de maîtrise des technologies d'intelligence artificielle. Il souligne que plus le nombre d'acteurs locaux capables d'opérer ces infrastructures augmente, plus cela contribue à l'autonomie numérique du territoire. Au sein du campus, parmi les différents porteurs de projets certains auront une dimension internationale : il faudra en effet mobiliser des clients étrangers pour remplir les capacités de stockage et de calcul. Cependant, la volonté est aussi de soutenir des briques plus souveraines, françaises ou européennes, en s'appuyant sur des entreprises déjà engagées dans l'exploitation de données ou l'équipement technologique. Il nuance néanmoins cette ambition en rappelant qu'aucun centre de données de cette envergure ne peut être entièrement souverain : certains équipements de télécommunication resteront américains, et les logiciels utilisés ne seront pas tous français ou européens. Il conclut sur l'idée que l'objectif n'est pas d'atteindre une indépendance totale immédiate, mais de renforcer progressivement la souveraineté par la construction de briques essentielles et l'accroissement des compétences locales.

*Une participante souhaite connaître la répartition de l'actionnariat du projet. Elle demande également s'il existe un point de comparaison avec d'autres datacenters en Europe et s'interroge sur l'usage précis du futur bâtiment de formation.*

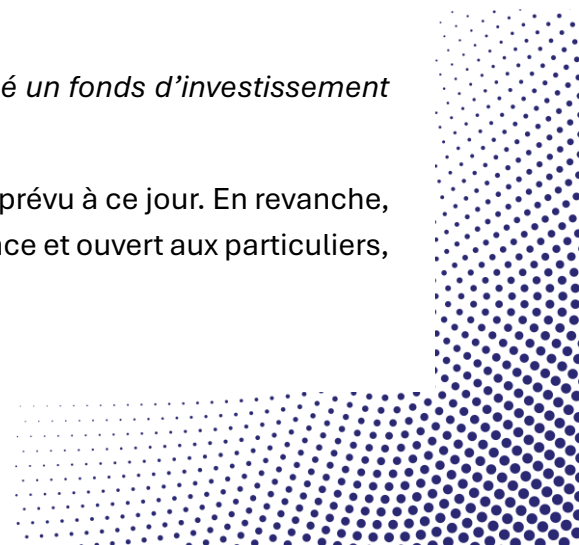
**Thibaud Desfossés** indique qu'une part importante de cet actionnariat est d'origine étrangère, ce qui constitue selon lui une force. Il précise que ces investisseurs étrangers ont permis d'accéder à des clients potentiels qui n'auraient probablement pas été atteignables sans leur présence. Il explique que si le projet entretient déjà des relations régulières avec les acteurs français, certains partenaires internationaux ouvrent des opportunités nouvelles. Il ajoute qu'avoir un capital étranger dans la construction de Campus IA, associé à la présence d'un acteur public comme Bpifrance détenteur de droits bloquants et en capacité de définir les orientations stratégiques du projet, constitue un moyen de mettre au service des objectifs industriels et technologiques français des fonds étrangers. Il souligne que si ces investisseurs trouvent leur intérêt dans le projet, la gouvernance permet de contrôler les orientations et l'allocation des capacités afin qu'elles restent alignées avec les priorités nationales. Il indique que la répartition précise de l'actionnariat n'est pas publique mais que la part d'investissement de Bpifrance y est très supérieure à ses pratiques habituelles dans les entreprises où elle investit.

**Thierry Sommelet** précise que MGX est actionnaire majoritaire du projet, tandis que Bpifrance est actionnaire minoritaire. Bpifrance dispose néanmoins, au sein du capital, d'un certain nombre de droits qui garantissent que certaines décisions ne peuvent être prises sans son accord. Il confirme également que le réseau de partenaires de MGX constitue un atout majeur, notamment pour la relation avec les clients, et contribuera fortement à la réussite du projet.

**Thibaud Desfossés** évoque l'existence de projets de datacenters de taille comparable à ceux prévus par Campus IA, notamment en Norvège et au Portugal. Il souligne l'importance de la proximité avec les foyers de consommation de puissance de calcul, ainsi que l'avantage que représente le mix énergétique français. Il revient ensuite sur la fonction du bâtiment dédié à l'éducation, et explique que la présence de Bpifrance dans l'infrastructure implique une obligation de redistribution en matière d'éducation, de recherche, de formation et de reconversion professionnelle. Il précise qu'une réflexion est en cours concernant les modalités de partenariat dans ces domaines, et cite notamment le partenariat déjà engagé avec l'École Polytechnique. Il indique qu'un plan d'utilisation des fonds dédiés à l'éducation et à la formation sera présenté d'ici la fin du premier trimestre 2026.

***Une participante** demande enfin si Bpifrance a lancé un fonds d'investissement en lien direct avec le projet Campus IA.*

**Thierry Sommelet** indique qu'aucun projet de ce type n'est prévu à ce jour. En revanche, il mentionne qu'un fonds dédié à la défense, géré par Bpifrance et ouvert aux particuliers, a récemment été lancé à la demande de l'État.



## Les points de vue des participants sur le projet (rédacteur de cahier d'acteurs)

**Jean-Baptiste Poinclou** indique qu'il y a actuellement quatre cahiers d'acteurs déposés sur le site de la concertation. Une partie de la réunion est dédiée à la présentation de ces cahiers d'acteurs par leurs auteurs.

**Hervé Jeannin, maire de Crisenoy** introduit son propos par des éléments de contexte sur sa commune, afin mettre en perspective les opinions exprimées. Il rappelle que la commune de Crisenoy est confrontée à des projets logistiques dits « *massifs* » depuis 2008. En réponse, un projet alternatif, présenté comme beaucoup plus vertueux, avait été élaboré entre 2019 et 2020 en collaboration avec l'intercommunalité, le syndicat des énergies et la commune. Ce projet avançait bien jusqu'à l'annonce de l'implantation du centre pénitentiaire, qui est venu substituer le projet économique initial du territoire. Le maire explique ensuite que, lors de la révision du schéma directeur de la région Île-de-France, les zones identifiées pour le développement économique ont été déplacées de Crisenoy vers Fouju, sous l'impulsion notamment de l'intercommunalité et de son président. Peu de temps après, le projet Campus IA apparaît, venant totalement remplacer le projet logistique initialement prévu en limite immédiate d'habitations et sur le tracé de la future déviation. Il souligne que, dans ce contexte, il est tentant de considérer que ce projet est préférable au projet logistique, mais qu'en tant que commune, Crisenoy étudiera ce projet avec la même rigueur que les précédents.

Il remercie les porteurs du projet pour l'organisation de cette concertation publique, qui n'était pas obligatoire, et qui permet déjà à la population de Crisenoy et des communes voisines d'obtenir des informations plus tôt qu'elles ne l'auraient eues autrement. Il précise que le cahier d'acteur de la commune contient 5 points de vigilance, mais qu'il souhaite à ce stade souligner le premier, qui lui semble prioritaire : les risques d'inondation. L'arrivée du centre pénitentiaire lui semble occasionner une augmentation des risques d'inondation. Située sur un plateau agricole, la commune subit des inondations fréquentes depuis plusieurs années, qui concernent non seulement Crisenoy, mais aussi les communes avoisinantes de Maincy, Saint-Germain-Laxis, Blandy, ainsi que le château de Vaux-le-Vicomte. Il se dit très inquiet de l'impact combiné des deux projets (centre pénitentiaire et Campus IA) sur l'écoulement des eaux pluviales, notamment compte tenu des premières études de maîtrise des eaux pluviales. Il indique que les volumes de stockage des eaux de pluie annoncés pour le centre pénitentiaire paraissent très faibles, soulignant que la population n'a pas encore eu accès à l'ensemble des données étant donné que le permis de construire n'est pas complet à ce jour. Il formule une demande forte : qu'un travail conjoint sur les eaux pluviales soit mené par

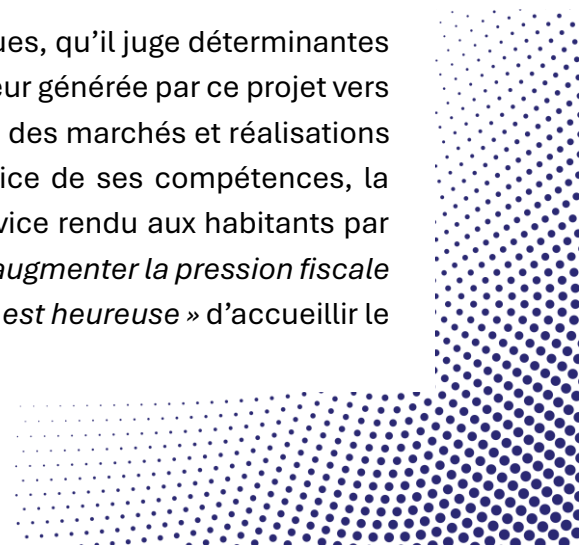
Campus IA et l'APIJ, au même titre que les échanges sur la chaleur fatale. Il appelle à une « *vraie collaboration* » entre les deux porteurs de projet afin d'éviter un risque d'inondation accru pour les communes en aval. Il conclut en soulignant que « *si nous perdons de la souveraineté alimentaire, nous gagnons néanmoins de la souveraineté numérique* ».

**Christian Poteau, Président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)** prend la parole et indique qu'il retient trois éléments principaux de cette concertation. Le premier concerne la préservation de la ressource en eau : les datacenters étant souvent considérés comme de grands consommateurs d'eau, ce sujet a été abordé dès le début du projet avec Thibaud Desfossés. Il précise que la CCBRC est l'une des premières intercommunalités à avoir pris la compétence eau et assainissement, dès 2017, et que des investissements importants ont été réalisés depuis, dans une logique de préservation de la ressource et d'information régulière des habitants (panneaux dans les rues, communications dédiées). Il insiste sur le fait que, après dix années de travaux sur la distribution d'eau et la gestion durable de cette ressource, il était essentiel pour eux que le projet Campus IA soit cohérent avec ces efforts. Il se félicite que ce sujet ait été « *tout de suite évoqué* » avec les porteurs de projet, et remercie Thibaud Desfossés de les avoir rassurés sur l'absence d'impact en matière de consommation d'eau et de prélèvements dans la nappe de Champigny, en cohérence avec les orientations du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du projet de territoire.

Le deuxième point concerne l'insertion paysagère du projet, afin de limiter l'impact visuel et de préserver le cadre de vie des riverains. Là encore, Christian Poteau rappelle que ce sujet a été discuté avec les élus locaux, notamment le maire de Fouju, et qu'il s'agit d'un élément structurant de leur vigilance et de leurs attentes.

Il aborde ensuite le troisième point de vigilance, portant sur la mobilité. Il rappelle que le territoire de la CCBRC est rural et souffre déjà d'un déficit d'offre de transports en commun. Dans ce cadre, la communauté de communes, qui est compétente en matière de transport, a organisé une première réunion avec Île-de-France Mobilités (l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France), le ministère de la Justice via l'APIJ, la Région, le Département et Campus IA. L'objectif était d'anticiper les besoins futurs et de garantir la cohérence entre le projet et les engagements territoriaux en matière de mobilité.

Il évoque enfin la question des retombées socio-économiques, qu'il juge déterminantes pour le territoire. Il insiste sur la nécessité de rediriger la valeur générée par ce projet vers les acteurs économiques locaux, notamment dans le cadre des marchés et réalisations qui seront confiés. Il rappelle également que, dans l'exercice de ses compétences, la communauté de communes vise à relever le niveau de service rendu aux habitants par une meilleure définition de l'intérêt communautaire, « *sans augmenter la pression fiscale sur les ménages* ». En conclusion, il indique que la CCBRC « *est heureuse* » d'accueillir le



projet Campus IA sur le territoire de Fouju, et se félicite de la continuité stratégique engagée il y a près de trente ans lorsque des élus ont fait le choix regroupé des surfaces dédiées au développement économique. Ce choix permet aujourd'hui, selon lui, de disposer d'un site stratégique adapté à l'accueil d'un projet de cette envergure, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

**Jonathan Wochenmayer, maire de Fouju**, prend la parole pour rappeler que la commune s'est positionnée favorablement au projet, comme le formalise le cahier d'acteurs qu'elle a déposé. Il précise que son soutien ce projet reconnaît l'intérêt pour le territoire, tout en reconnaissant que, comme tout grand projet, il suscite des questions, des doutes et des attentes légitimes. Il insiste sur le fait que le soutien de la commune est conditionné à la mise en place d'une gouvernance claire et partagée du projet. À ce titre, il se félicite que la commune soit associée aux travaux, en accord avec les engagements du porteur de projet, et que cette implication soit maintenue jusqu'au bout.

Le maire rappelle également que des sujets clés ont été soulevés, en particulier ceux liés à la sobriété énergétique et que la commune sera attentive à leur bonne prise en compte, notamment en lien avec les points soulevés par ses collègues élus, le président de la CCBRC et le maire de Crisenoy. Il insiste sur la nécessité de respecter les engagements pris aujourd'hui, non seulement à court terme, mais tout au long du développement du projet. Il indique que de nombreuses questions ont été formulées par les administrés comme par les élus locaux, lors des différentes réunions, et qu'il est nécessaire de garantir une transparence continue dans la mise en œuvre du projet. Il précise que celui-ci revêt, pour la commune de Fouju, une importance particulière du fait de son échelle nationale voire européenne, et conclut en exprimant la fierté de voir ce projet s'implanter sur le territoire communal.

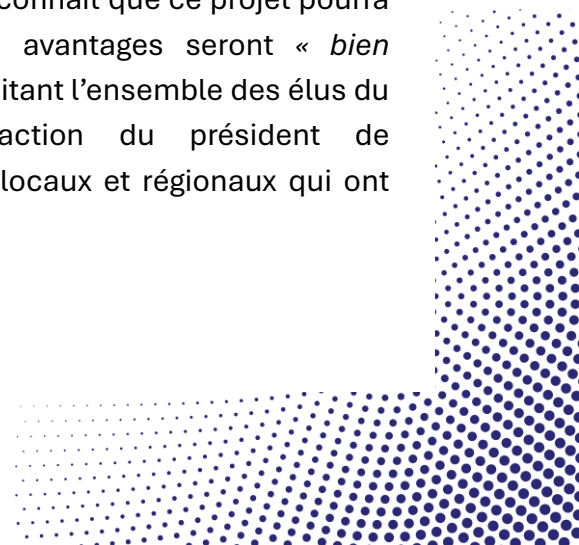
**Un participant, s'exprimant au nom de France Nature Environnement (FNE) Île-de-France et FNE 77**, fait part de plusieurs réserves concernant les conditions de déroulement de la concertation. Il estime que le calendrier n'a pas été idéal, la démarche s'étant tenue en partie durant les vacances de la Toussaint, dans un temps jugé trop court. Il indique également que son association n'a pas été informée de l'atelier organisé le 17 novembre à midi et souhaite connaître les enseignements issus de cette séance. Il présente brièvement FNE, qui fédère plusieurs centaines d'associations, dont environ 400 en Île-de-France et une quarantaine en Seine-et-Marne, et annonce qu'un cahier d'acteur sera déposé dans les prochains jours, avec une tonalité « *très réservée, sinon très critique* ».

Les positions exprimées par FNE Île-de-France, qu'il dit partager entièrement, portent à la fois sur des enjeux généraux et sur les spécificités territoriales du projet. Il évoque notamment la question de l'approvisionnement électrique, soulignant que le projet est, selon lui, « *ultra énergivore* » et qu'il est logique qu'il se situe à proximité d'une ligne haute

tension. Il estime toutefois que cette logique d'implantation ne règle pas les problématiques de fond : conflits d'usages sur la consommation électrique, sécurité et qualité d'alimentation, et rendement énergétique du site compte tenu du choix du refroidissement par air, qu'il juge surconsommateur d'électricité. Il invite à une réflexion plus large sur la multiplication récente de datacenters de grande dimension en France, et sur leur place dans le modèle énergétique national.

Recentrant son propos sur le territoire du projet, il identifie deux problématiques majeures qu'il considère comme non résolues. La première concerne l'accessibilité du site, qu'il juge excentré, en l'absence de desserte ferroviaire ou de transports en commun rapides : selon lui, le trajet en bus entre Fouju et Melun (environ 36 minutes) conduit de fait à privilégier la voiture individuelle. La seconde porte sur les impacts locaux, en particulier la gestion de la chaleur fatale. Il estime que la quantité produite serait équivalente aux besoins de 200 000 logements, et considère que les usages évoqués, notamment l'alimentation du futur centre pénitentiaire, ne couvriraient que les besoins hivernaux et resteraient insuffisants par rapport aux volumes générés. Selon lui, une part importante de cette chaleur retomberait sur le territoire, pouvant contribuer à un microclimat local et à une augmentation notable des températures dans l'environnement immédiat du site.

**Aymeric Durox, sénateur de Seine-et-Marne**, prend la parole et exprime sa satisfaction quant à l'implantation du projet sur le territoire, tant pour la communauté de communes que pour la commune de Fouju, dans un contexte où les interdépendances financières et les restrictions pesant sur les collectivités locales sont de plus en plus fortes. Il indique que ce projet dépassera largement l'échelle intercommunale et qu'il aura des retombées positives à l'échelle du territoire élargi, voire de l'ensemble de la région Île-de-France. Il ajoute être « ravi en tant que sénateur », mais aussi « en tant que Français », que cet investissement majeur de 50 milliards d'euros soit réalisé dans le pays, et non ailleurs. Il souligne qu'en cas de refus, un tel projet aurait de toute façon trouvé preneur dans un autre État, ce qu'il juge incompatible avec l'enjeu stratégique que constitue l'intelligence artificielle, qu'il qualifie de « quatrième révolution industrielle ». Il affirme ne pas vouloir que la France « demeure une colonie numérique des États-Unis ou de la Chine » et souhaite qu'elle conserve sa capacité à être en première ligne, comme elle l'a été au cours de son histoire. Il souligne que la puissance du pays à l'avenir dépendra de sa capacité à attirer de tels investissements stratégiques. Il reconnaît que ce projet pourra apporter certains désagréments, mais estime que les avantages seront « bien supérieurs » aux inconvénients potentiels. Il conclut en félicitant l'ensemble des élus du territoire pour leur travail, saluant notamment l'action du président de l'intercommunalité, ainsi que l'ensemble des partenaires locaux et régionaux qui ont contribué à rendre ce projet possible.



## Premiers enseignements de la concertation

Après cette présentation des enseignements de la concertation par des participants, **Thibaud Desfossés** présente les premiers enseignements que le porteur de projet tire de la concertation.

Sur les raisons d'être du projet : **Thibaud Desfossés** revient sur les raisons d'être du projet, en soulignant le sentiment de fierté exprimé par les élus et participants à l'idée d'accueillir un projet de cette envergure sur le territoire. Il rappelle que le projet a été conçu en cohérence avec les valeurs locales, en intégrant des exigences environnementales, sociales et d'insertion. Il précise que le choix du site résulte d'un travail approfondi de sélection, réalisé parmi 55 sites visités initialement, et qu'il répond aux critères d'adaptation recherchés. Il évoque le caractère progressif du développement comme une opportunité pour le territoire, notamment en termes d'emploi et de retombées économiques. Toutefois, il reconnaît l'existence d'interrogations importantes, notamment sur les questions de souveraineté. Il indique que le sujet est complexe et que le projet entend y apporter des réponses partielles, sans prétendre constituer à lui seul une solution globale. Il mentionne également les échanges relatifs à l'adaptabilité des bâtiments et au cycle de vie des équipements, soulevant la question du délai au bout duquel certains d'entre eux devront être renouvelés ou mis à jour.

Sur l'insertion environnementale : **Thibaud Desfossés** indique que certains participants ont salué les efforts réalisés les efforts d'évitement, notamment à travers la conduite d'une étude faune-flore sur 4 saisons. Celle-ci a permis d'identifier la présence d'un oiseau rare, le bruant proyer, ce qui a conduit à procéder à des aménagements significatifs : 10 hectares du site ont été consacrés à des mesures de préservation afin de répondre aux recommandations des autorités environnementales. Il reconnaît néanmoins que des réserves subsistent, notamment concernant la consommation de terres cultivées. Des points d'attention ont également été soulevés au sujet de l'impact paysager, ce qui a conduit le projet à étudier une densification des barrières végétales, en particulier du côté de Crisenoy. Il précise que ces aménagements n'apparaissaient pas encore dans le plan masse présenté en début de réunion. Le sujet de la gestion des eaux pluviales a également été abordé : le projet prévoit de dimensionner ses infrastructures non pas pour une pluie trentennale, comme le prévoient les exigences réglementaires, mais centennale, soit un niveau de précaution largement supérieur aux normes françaises et européennes. Des interrogations ont également porté sur les potentielles nuisances en matière de bruit et de luminosité. **Thibaud Desfossés** rappelle que, compte tenu de la proximité du centre pénitentiaire, le projet est soumis à un seuil réglementaire particulièrement strict, calé sur le niveau sonore maximum acceptable pour les prisonniers. Cela garantit que les nuisances sonores seront imperceptibles pour les habitants les plus proches du projet. Il précise également que de nombreux participants ont exprimé leur attente d'une compensation agricole « ambitieuse ». Il indique à ce titre

qu'une réunion a eu lieu la semaine précédente en préfecture, en présence du secrétaire général, afin d'examiner plusieurs dossiers déjà proposés. Les projets retenus seront défendus en CDPENAF en janvier. Il indique toutefois que la liste des projets n'est pas close et que d'autres exploitants ou porteurs de projet peuvent encore se manifester.

Sur les synergies industrielles et sur l'énergie : **Thibaud Desfossés** revient sur le sujet de la chaleur fatale. Il précise que les premières solutions de valorisation identifiées, notamment l'alimentation de serres agricoles et du centre pénitentiaire voisin, ne suffiront pas à absorber l'ensemble de la chaleur produite par les datacenters du site. C'est pourquoi une piste complémentaire est en cours d'étude : le raccordement au réseau de chaleur de Melun, dont l'extrémité se situe à environ 8 km du site. Des vérifications techniques sont en cours avec l'ADEME afin d'évaluer la faisabilité et le dimensionnement de cette solution, dont les conclusions figureront dans l'étude d'impact. Il précise par ailleurs qu'une étude de modélisation a été réalisée, et que celle-ci conclut à l'absence de « bulle de chaleur » autour du site. Il indique que ces études pourront être mises à disposition. Il mentionne également que le projet explore d'autres pistes de synergies industrielles, notamment sur les analyses de cycle de vie des composants électroniques, dans une logique d'économie circulaire.

Sur les retombées économiques du projet : **Thibaud Desfossés** présente une synthèse de l'atelier qui s'est tenu le midi même. Il indique que les attentes exprimées portent notamment sur des engagements chiffrés concernant la phase de construction, avec une forte demande pour que celle-ci mobilise une part significative d'entreprises, d'employés et de sous-traitants locaux ou régionaux. Il explique également que les participants attendent que les contributions du projet en matière d'éducation, de recherche, de formation et d'insertion ne se limitent pas à soutenir l'excellence académique ou l'innovation technologique, qu'il s'agisse de formation de doctorants ou de soutien à la R&D, mais qu'elles contribuent aussi à rapprocher des publics éloignés de l'emploi des opportunités générées par le projet. Il indique que le projet vise aussi à renforcer la structuration de la filière, notamment en soutenant des formations techniques indispensables au fonctionnement futur du site. Il mentionne à ce titre un dialogue en cours avec la Région Île-de-France, en vue de la création de formations locales au métier de technicien de datacenter, afin de développer les compétences nécessaires à l'échelle du territoire.

Sur la contribution du projet au territoire : **Thibaud Desfossés** indique que des discussions sont en cours avec Île-de-France Mobilités (IDFM) au sujet des besoins en matière de transport, notamment liés au double impact du centre pénitentiaire en construction et du projet Campus IA. Il précise que ces échanges avec IDFM sont réguliers, afin de démontrer la nécessité d'envisager la création de nouvelles lignes de transport en commun pour répondre à ces enjeux. Il indique que, par écrit, IDFM a d'ores et déjà acté leur prise en compte du sujet et le besoin d'agir. Au sujet plus large des



mobilités, il ajoute qu'il est essentiel de ne pas analyser l'impact du projet de manière isolée : au-delà des seules activités du futur campus, les impacts cumulés doivent être considérés pour l'ensemble des projets structurants du territoire, qu'il s'agisse du centre pénitentiaire ou d'autres aménagements à moyen terme. Ainsi, en ce qui concerne les questions de trafic, de bruit, ou de transports publics, les études intègrent des projections jusqu'en 2040, notamment à partir des estimations de trafic liées à Villaroche. Il précise que ces données permettent d'évaluer, dès à présent, les besoins et le calendrier des aménagements à prévoir, en particulier pour les entrées et sorties de poids lourds sur le site. Enfin, il mentionne les échanges avec le ministre de l'Intérieur, pour assurer la coordination entre le projet de la prison et Campus IA dans une logique d'aménagement cohérent du territoire.

Sur la concertation elle-même : **Thibaud Desfossés** invite les participants à exprimer leur ressenti sur le déroulement du processus.

**Jean-Baptiste Poinclou**, relaye la parole à la salle afin de recueillir les avis et impressions des participants.

## Temps d'échange

*Un participant interroge les porteurs de projet sur les enjeux de mobilité, en soulignant les difficultés actuelles pour se déplacer dans le secteur. Il indique que, pour se rendre à Melun, il faut nécessairement prendre la voiture, mais que se pose ensuite la question du stationnement. Il ajoute qu'en période de vacances scolaires, il n'existe pas de transports en commun permettant de rejoindre ou de revenir de Paris, ce qui accroît l'isolement du territoire. Il estime qu'un élargissement des routes sera nécessaire et appelle à ce que la réflexion sur les mobilités ne se limite pas aux besoins du Campus IA, mais prenne en compte l'ensemble des habitants.*

**Jean-Baptiste Poinclou** rappelle que les enjeux de mobilité ont été largement discutés lors de l'atelier du 29 octobre.

## Les suites de la concertation par les garants

**Nathalie Durand**, rappelle les prochaines étapes du travail des garants. Elle indique que la concertation préalable se clôturera officiellement le 23 novembre, et invite les participants à continuer de contribuer d'ici cette date. À partir du 24 novembre, les garants entameront la rédaction du bilan de la concertation, qui présentera les arguments, contributions et points de vigilance exprimés, ainsi que des

recommandations concernant l'information et la participation du public si le projet devait se poursuivre. Elle précise le calendrier : le 15 décembre, les garants remettront leur bilan au porteur de projet ; puis, le 15 février au plus tard, le porteur de projet publiera son rapport de décision, dans lequel il indiquera les enseignements qu'il tire de la concertation et les suites qu'il entend donner au projet. Si celui-ci se poursuit, la démarche se prolongera alors par une concertation continue, puis d'une enquête publique.

**Jean-Baptiste Poinclou** invite ensuite la salle à formuler d'éventuelles suggestions ou attentes concernant la manière dont le dialogue pourrait se poursuivre dans les prochaines phases.

## Conclusion

**Thibaud Desfossés** rappelle qu'il s'agit de la séance de synthèse de la concertation préalable, mais pas du dialogue. Il indique qu'une concertation continue pourrait être envisagée si le projet se poursuit. Sans prendre d'engagements à ce stade, dans l'attente du bilan des garants, il précise toutefois que le porteur de projet serait favorable à une continuation du dialogue si les garants le recommandaient, estimant que les échanges ont été particulièrement utiles et enrichissants au cours des différentes modalités.

Il constate que plusieurs attentes ont été exprimées, notamment concernant des chiffres, des données plus précises ou des calendriers. Sur certains sujets, des éléments existent déjà et pourront être transmis. D'autres données sont encore en cours de finalisation, comme les dernières modélisations thermiques liées à l'étude d'impact environnemental. Il précise que des ajustements (notamment le déplacement de certains bâtiments de quelques mètres) ne modifient pas les conclusions, notamment sur l'absence d'îlot de chaleur ou de microclimat à Fouju. Il ajoute également que certains chiffres n'ont pas vocation à être calculés car ils ne sont pas pertinents au regard des exigences réglementaires ou du stade actuel du projet. Son message principal est d'inviter toute personne estimant manquer d'informations factuelles à le signaler : l'équipe s'engage à apporter les éléments nécessaires, dans la limite des données disponibles, et à répondre dans des délais raisonnables, même si certaines réponses ne pourront pas être immédiates.

**Jean-Baptiste Poinclou** rappelle que la concertation se poursuit jusqu'au 23 novembre, que les cahiers d'acteurs peuvent encore être transmis, et qu'ils devront être adressés avant dimanche minuit.

**Thibaud Desfossés** indique que l'équipe projet reste disponible pour répondre aux questions et réaffirme son engagement de transparence. Il précise que les engagements formels du porteur du projet seront pris au moment de la remise du bilan de la concertation, qui constituera l'étape décisive pour la suite.

